



Paris, le 2 décembre 2021

Groupe Canal+ fait savoir qu'en vertu d'un pacte d'associés de la société OCS, société en nom collectif ayant son siège social 111 Quai du Président Roosevelt, 92130 Issy-les-Moulineaux, RCS Nanterre 539 311 373, en vigueur depuis le 12 avril 2012, sa filiale Canal+ Thématiques bénéficie, entre autres droits, jusqu'au 12 avril 2032, d'un droit de préemption en cas de transfert de parts sociales de la société OCS détenues par le groupe Orange.

Canal+ Thématiques a l'intention, si ces parts devaient faire l'objet d'un transfert, y compris si ce transfert s'accompagnait de la participation d'Orange dans Orange Studios, de se prévaloir de ce droit de préemption pour réaliser, dans les mêmes termes – prix, périmètre, conditions, etc. – l'opération envisagée avec le tiers acquéreur.